



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION QU4TRE A 4**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 9 au 14 mai 2023, intitulée « Semaine des Cuivres »,

Considérant que durant cette semaine plusieurs master-classes et concert seront proposés par des artistes de qualité spécialistes du « cuivre »,

Considérant que, l'Association « QU4TRE A 4 » propose une programmation en collaboration avec Nicolas MOUTIER décomposée comme suit :

- Une master-class à destination des élèves des classes trombone du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire le mercredi 10 mai 2023 et une séance de répétition avec l'Harmonie Municipale de Lapugnoy qui auront lieu à la Salle Jean-Jaurès de Lapugnoy
- Un récital tout public « Trombone et Piano » le mercredi 10 mai 2023 à l'église Saint-Vaast de Lapugnoy avec en 1ère partie de ce récital la participation de l'Harmonie Municipale de Lapugnoy,

Considérant que cette prestation correspond à ce qui est attendu au Conservatoire communautaire, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, avec l'association « QU4TRE A 4 », dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la marne, pour un montant de 2 400 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « QU4TRE A 4 », dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la marne, ayant pour objet une programmation en collaboration avec Nicolas MOUTIER, décomposée comme suit :

- Une master-class à destination des élèves des classes trombone du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire le mercredi 10 mai 2023 et une séance de répétition avec l'Harmonie Municipale de Lapugnoy qui auront lieu à la Salle Jean-Jaurès de Lapugnoy
- Un récital tout public « Trombone et Piano » le mercredi 10 mai 2023 à l'église Saint-Vaast de Lapugnoy avec en 1ère partie de ce récital la participation de l'Harmonie Municipale de Lapugnoy, et ce pour un montant de 2 400 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 AVR. 2023**

Et de la publication le : **26 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien